

Maintenance Pompe à vis

Informations sur l'article

Numéro d'article: 80315

GTIN:

Groupe de remise: 00

Description

Maintenance de la pompe à vis

Étendue des prestations (tous les travaux sont effectués conformément à la carte d'inspection) :

- Contrôle visuel du bon fonctionnement
- Nettoyage du système
- Vérification des clapets antiretour
- Vérification du fonctionnement de la pompe
- Vérification du gestionnaire
- Indication sur l'obligation de maintenance pour l'exploitant, facultatif
- Le système est transmis dans un état de fonctionnement sûr
- Les valeurs enregistrées sont consignées dans un rapport de maintenance

Conditions préalables côté bâtiment :

- La personne à contacter doit être présente sur site
- Accès au système et au gestionnaire
- Le tuyau de raccordement d'eau doit être disponible à proximité

Remarque :

- La maintenance régulière est une condition préalable de la garantie et de la police d'assurance

Les coûts suivants ne sont pas compris :

- Dépenses de matériel supérieures à 20 euros
- Un supplément éventuel de travail est facturé en fonction de la charge supplémentaire
- Conditions difficiles, prestations de réparation, prestations de travail supplémentaires
- Déplacements inutiles malgré un préavis

Les postes de relevage doivent faire l'objet d'une maintenance régulière par une entreprise spécialisée, conformément à la norme DIN EN 12056-4.

Les intervalles suivants ne doivent pas être dépassés :

- Trois mois pour les postes à utilisation industrielle
- Six mois pour les postes installés dans des maisons à plusieurs logements
- Un an pour les postes installés dans des maisons individuelles

Le prix indiqué s'entend par intervention de maintenance.

Compter un délai de traitement de 10 jours ouvrables entre la commande et l'exécution du service